

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION À L'ACTION GAGNANTE "Ensemble contre le gaspillage alimentaire " sur www.electrolux.ch

En soumettant une évaluation dans le cadre de l'action du jeu-concours "Ensemble contre le gaspillage alimentaire" sur www.electrolux.ch, vous confirmez que vous acceptez les présentes conditions générales de participation (ci-après dénommées brièvement "conditions de participation") d'Electrolux SA, Badenerstrasse 587, CH-8048 Zurich (ci-après dénommée "l'organisateur" ou "Electrolux") dans le cadre de l'action et que vous remplissez toutes les conditions de participation ci-après.

1 Droit de participation :

Si vous vous inscrivez à l'action du jeu-concours "Ensemble contre le gaspillage alimentaire ", vous devez pouvoir prouver que vous avez au moins 18 ans et que votre domicile principal se trouve en Suisse.

Sont exclus de la participation les membres de l'entreprise organisatrice ainsi que les membres d'autres entreprises du groupe Electrolux. Sont également exclus les partenaires commerciaux de l'organisateur ainsi que ses collaborateurs et employés.

Les mêmes conditions de participation s'appliquent à tous les participants. Chaque personne est responsable de l'exactitude des données qu'elle a fournies et ne peut participer qu'une seule fois au jeu-concours. L'indication de données erronées entraîne l'exclusion de la participation. Les participations multiples ne sont pas possibles ou seront supprimées.

La participation sous le nom d'un tiers, notamment par le biais d'associations de jeux-concours, de services automatisés ou d'autres prestataires de services ou toute autre manipulation, n'est pas autorisée. En cas de non-respect des présentes conditions de participation, Electrolux se réserve le droit d'exclure la personne concernée de certains gains.

2 Période d'action et déroulement du jeu-concours :

L'action du jeu-concours "Ensemble contre le gaspillage alimentaire" débute le 20.06.2024 et se termine le 30.06.2024 à 23h59.

3 Bénéfice, détermination du bénéfice et règlement du bénéfice :

En répondant à notre jeu-concours, vous participez au concours.

L'organisateur tire au sort 10 sets de mise sous vide (1 cube y compris deux récipients en verre sous vide) d'une valeur de 103 CHF parmi toutes les réponses correctes reçues pendant la période de promotion. Un paiement en espèces ou un échange du gain sont exclus. Le droit au gain n'est pas transmissible.

Le tirage au sort aura lieu le 02.07.2024. Sauf indication contraire, le/la gagnant(e) sera désigné(e) par tirage au sort non public parmi toutes les réponses correctes reçues pendant la période de l'action, puis informé(e) par e-mail par Electrolux. Si un(e) gagnant(e) ne répond pas à la notification dans un délai de 5 jours ouvrables, son droit au gain sera annulé et un nouveau participant sera tiré au sort.

Il n'est pas possible de modifier a posteriori l'adresse e-mail indiquée par le/la gagnant(e). La livraison s'effectue en Suisse.



4 Participation gratuite :

La participation au concours n'est pas liée à une obligation d'achat. Une participation gratuite est possible sur le site <https://electrolux.com/fr-ch/local/promotions/gemeinsam-gegen-food-waste/>.

5 Garantie / responsabilité

5.1 Electrolux n'assume aucune responsabilité quant au succès de l'accès aux pages Web mentionnées permettant de participer à l'action.

5.2 La disponibilité des pages Web est assurée dans le cadre des possibilités techniques et d'exploitation d'Electrolux et n'est donc pas assurée en particulier en cas de panne due à la maintenance ainsi que pendant les périodes où le centre de calcul n'est pas accessible via Internet en raison de problèmes techniques ou autres sur lesquels Electrolux n'a aucune influence (force majeure, faute de tiers, etc.).

5.3 Les demandes de dommages et intérêts des participants et des gagnants, quel qu'en soit le motif juridique, sont exclues, sauf si l'organisateur est responsable en vertu de dispositions légales contraignantes (par ex. loi sur la responsabilité du fait des produits), en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations que l'organisateur est précisément tenu d'accorder au participant ou au gagnant en vertu du contenu et du but du contrat ou dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et au respect desquelles le participant ou le gagnant se fie et peut se fier régulièrement. Un droit à des dommages-intérêts en raison d'une violation par négligence légère d'obligations contractuelles essentielles est limité aux dommages prévisibles et typiques du contrat.

5.4 La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique en particulier aux dommages causés par des erreurs, des retards ou des interruptions dans la transmission de données ou autres, en cas de dysfonctionnement des installations techniques ou du service, de contenus incorrects, de perte ou de suppression de données, de virus.

6 Protection des données :

6.1 Les participants se déclarent expressément d'accord avec les traitements décrits dans les conditions de participation.

6.2 Les données indiquées dans le formulaire en ligne (adresse e-mail) sont nécessaires au déroulement et au suivi du jeu-concours. En participant et en confirmant ces conditions de participation, chaque personne participante accepte expressément qu'Electrolux utilise, enregistre et, si nécessaire, transmette à des tiers ses données personnelles pour le jeu-concours. Les données ne seront transmises à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire pour le déroulement dans le cadre du jeu-concours. La personne participante peut révoquer son consentement à tout moment en envoyant un message à privacy@electrolux.com.



6.3 Conformément aux dispositions légales, toute personne participante a le droit d'accéder à ses données et de les faire rectifier, bloquer, transférer, déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente ou les faire supprimer. Pour exercer ces droits, il est possible d'envoyer un e-mail à privacy@electrolux.com. Vous trouverez toutes les autres informations selon l'art. 13 du RGPD dans la note d'information sur la protection des données sur le site <https://www.electrolux.ch/de-ch/overlays/data-privacy-statement/>.

7 Dispositions finales :

Aucune convention annexe n'est conclue. Les compléments et les modifications des présentes conditions de participation requièrent la forme écrite. Cela vaut également pour une modification de l'exigence de la forme écrite. Les présentes conditions de participation sont exclusivement soumises au droit matériel suisse, à l'exclusion des normes relatives aux conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM, Convention de Vienne) est explicitement exclue. Le lieu de juridiction exclusif est Zurich (ville), dans la mesure où un lieu de juridiction peut être convenu légalement. Tout recours juridique est exclu.

Si une disposition des présentes conditions de participation est invalide ou devient invalide en raison d'une circonstance survenant ultérieurement, les autres dispositions n'en sont pas affectées. La disposition invalide sera remplacée par une disposition dont le sens et l'objectif se rapprochent le plus possible de la disposition invalide d'un point de vue économique et juridique. Il en va de même si les conditions de participation présentent une lacune non prévue ou si des parties de celles-ci sont rendues caduques par la jurisprudence actuelle. Electrolux se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans préavis en cas de motif grave (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans l'application).

Electrolux AG, Badenerstrasse 587, CH-8048 Zürich - Etat juin 2024
